Questions orales

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le député doit savoir que je parle au nom du gouvernement dans ce domaine; comme d'habitude, j'ai l'appui du premier ministre.

L'EMPLOI

LES EMPLOIS CRÉÉS DANS LA RÉGION DE TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une déclaration qui a eu beaucoup d'écho, le député d'Oshawa et chef du Nouveau parti démocratique a dit que depuis deux ans et demi, 95 p. 100 des emplois créés au Canada l'ont été dans un rayon de 160 kilomètres du Grand Toronto. Cela laisse mes électeurs plutôt perplexes. Le ministre voudrait-il leur dire, ainsi qu'à la Chambre, ce qu'il en est?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir corriger les prétendues statistiques du NPD. L'an dernier, 21,5 p. 100 des nouveaux emplois ont été créés dans la région torontoise.

Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a affirmé pour sa part que 95 p. 100 des emplois avaient été créés en Ontario. C'est archifaux. En vérité, 35 p. 100 des emplois ont été créés en Ontario, province qui représente 38 p. 100 de la population active canadienne. Il n'y a pas de honte à créer des emplois en Ontario.

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ HAWKER SIDDELEY CAR WORKS, À TRENTON (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Les travailleurs de l'usine de wagons de la société Hawker Siddeley, située à Trenton, en Nouvelle-Écosse, ainsi que leurs familles sont à la fois frustrés et déçus de voir que le gouvernement est incapable de prendre des initiatives valables pour les aider et assurer la stabilité de cette localité.

Le ministre peut-il dire à la Chambre, aux travailleurs et aux élus municipaux de Trenton, en Nouvelle-Écosse, quelles sont les mesures concrètes que son gouvernement a prises pour créer des débouchés professionnels dans cette région de la Nouvelle-Écosse?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense évidemment que les gens de cette région savent que le gouvernement canadien s'est engagé justement à assurer que l'usine de Trenton sera vendue en tant qu'opération et que ce sera vendu en tant que compagnie prospère. Évidemment, monsieur le Président, il nous faut à cet égard examiner plusieurs alternatives. Des pourparlers

ont lieu avec les différents industriels et les différentes compagnies qui pourraient être intéressés à faire cette acquisition. Comme ces propos sont de nature confidentielle, monsieur le Président, vous me permettrez de limiter mes propos à cet effet.

[Traduction]

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT—LA DATE DE L'ANNONCE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en toute sincérité, je dois dire au ministre que les réunions, les discussions et les consultations ne sauraient remplacer les interventions précises et concrètes de la part du gouvernement du Canada. Au nom de ces travailleurs et de leurs familles, je demande au ministre de dire quand il entend faire une proposition constructive qui permettra aux travailleurs et aux habitants de Trenton en Nouvelle-Écosse de savoir où ils s'en vont. Au nom de la simple politesse, je demande au ministre de nous donner la date à laquelle il entend prendre une décision sur leur avenir.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous faisons tout ce qui est possible pour assurer l'avenir des travailleurs de ces régions, comme nous l'avons fait pour tous les travailleurs des provinces de l'Est. C'est pourquoi nous avons créé tant d'emplois depuis 1984, comme le député le sait.

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés que nous avons dérogé quelque peu à la routine. Je donne la parole au député de York-Sud—Weston et ce sera ensuite à nouveau le tour du Nouveau parti démocratique.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE DU CORONER CONSÉCUTIVE À L'ASSASSINAT DE CELIA RUYGROK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Ma question porte sur l'enquête du coroner consécutive à l'assassinat de Celia Ruygrok. Au cours de cette enquête, le coroner a accusé le gouvernement fédéral de décliner toute responsabilité, et de faire usage de menaces voilées et d'intimidation. Le solliciteur général pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement fédéral a refusé de collaborer pleinement lors de cette enquête du coroner? Que cherchait-il à cacher et pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas assumé la pleine responsabilité de cette tragédie?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à donner au député l'assurance que j'ai suivi les délibérations de très près et que j'ai pris très au sérieux tout ce qui s'est dit lors de cette enquête. Cela dit, je tiens à donner au député et à tous nos collègues de la Chambre l'assurance que le ministère du solliciteur général a pleinement collaboré lors de cette enquête, qu'il n'avait absolument rien à cacher et qu'il n'a effectivement rien caché du tout.